



DECLARATION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES ADJOINTS TECHNIQUES ASM DU 9 NOVEMBRE 2009

M. le Président de la CAP des Adjointes d'Accueil de surveillance et de Magasinage;

Nous, élus CGT à la CAP des ASM, nous vous interpellons sur différents problèmes et dysfonctionnements en lien avec cette CAP.

Nous aborderons tout d'abord **la gestion des promotions**. Selon la réglementation, les promotions au titre de l'année N doivent être réalisées avant le 15 décembre de l'année précédente (année N-1). Jusqu'à 2009, cela n'était pas le cas au Ministère de la Culture ; les promotions étaient décidées au titre de l'année en cours. Cependant, **au cours de cette CAP, les promotions au titre de 2010 se feront uniquement pour les deux grades d'adjoints principaux** : qu'en est-il des **promotions au grade d'adjoint technique 1ère classe**? A cette question, l'administration nous a déjà répondu qu'elles seraient examinées après les résultats du concours de repyramidage en cours, soit **à la CAP du 2ème trimestre 2010**.

Cet argument, il nous est impossible de l'entendre. La réglementation est la même pour tous les agents. Pour nous, représentants des personnels, il ne peut y avoir deux poids deux mesures. Tous les agents au sein de la fonction publique ont les mêmes droits et doivent avoir un traitement équitable. Pourquoi certains agents devraient-ils attendre plus longtemps que d'autres – **un an d'attente pour le passage en AdT 1ère classe, les dernières promotions à ce grade ayant été examinées en juin dernier** - pour se voir signifier une promotion?

Il nous a été aussi répondu que les promotions à ce grade ne seraient pas étudiées aujourd'hui afin de ne pas surcharger l'ordre du jour de la commission. Cette raison n'est également pas recevable, car pour nous, une prétendue surcharge de travail ne peut en aucun cas aller à l'encontre de la réglementation et des droits des agents que nous représentons.

Nous allons donc étudier à cette CAP les **promotions des adjoints principaux 2ème et 1ère classe, pour la 2ème fois cette année**. Elles seront examinées **sur la base de feuilles d'évaluation déjà utilisées de la CAP de juin 2009**.

Le problème est que nous avons rappelé lors de cette dernière commission l'hétérogénéité des situations au regard des feuilles d'évaluation (mal ou non remplies, en retard ou même inexistantes) et l'iniquité potentiel qui en découlait dans l'examen des dossiers. En utilisant aujourd'hui ces mêmes documents, les manques et anomalies précédemment pointées vont sévir de nouveau. **Qui seront les victimes de cette répétition du même ? Les agents que nous représentons !**

Cette situation nous amène en outre à une question concernant **les promotions en AdT 1ère classe prévues pour le 1er semestre 2010** : à partir de quelle évaluation seront-elles étudiées ? celle de 2008 ou 2009 ? Si elles se décident **sur la base de l'évaluation 2009**, toutes les promotions au titre de l'année 2010 n'auront pas été décidées sur la base des mêmes documents, les promos en principal 2ème et 1ère classes ayant été réalisées avec les évaluations 2008. Les **promotions au titre de l'année 2010 dans le corps des**

adjoints techniques ASM ne se feraient donc pas sur un pied d'égalité.

Nous vous interpellons également sur la nouvelle méthode de **diffusion des vacances de postes**. En mettant en place la **Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP)**, vous nuisez gravement au droit à la mobilité des agents. Il est effet **difficile voire impossible de consulter la BIEP** sans passer par Sémaphore depuis son poste de travail. En conséquence, les agents n'ayant pas de poste informatique se trouvent handicapés dans leur recherche des avis de vacance. De plus, la parution de ces avis est devenue hebdomadaire et la durée de consultation sur internet est parfois très restreinte (une semaine à peine de mise en ligne). Un agent doit dorénavant faire preuve d'une attention quasi permanente pour être certain de ne pas rater un avis de vacance correspondant à son attente.

Cette situation transpire dans les demandes de mutation examinées à cette CAP. Leur nombre a très fortement diminué par rapport aux CAP précédentes.

En tant que représentants du personnel, nous avons constaté **un grand mécontentement, légitime, des agents**, ceux-ci ne recevant plus les avis de vacances ou ne parvenant à les obtenir qu'avec difficulté. De plus, ces manques dans la publication des avis provoqueront – provoquent déjà - des problèmes dans certains établissements qui attendent avec impatience l'arrivée de personnels afin de pallier un sous effectif important voire grandissant.

Avant sa mise en œuvre, la BIEP nous semblait mauvaise. **Aujourd'hui, après son application, elle apparaît nuisible.**

Pour remédier au moins partiellement aux effets néfastes de la BIEP, nous vous faisons **une proposition**. Nous demandons que les **avis de vacance** soient dorénavant **transmis à tous les agents de manière centralisée et hebdomadaire, via un document récapitulatif des avis au sein du Ministère de la Culture**. Cette diffusion devrait se faire en amont de la mise en ligne sur la BIEP, en indiquant clairement la période de parution de chaque avis.

Nous espérons que notre demande sera entendue. Ne pas l'examiner serait une atteinte supplémentaire à un droit essentiel des agents : le droit à la mobilité, déjà fort écorné par la BIEP.

La prochaine CAP des adjoints techniques se tiendra à la fin du 1er semestre 2010. N'hésitez pas à contacter vos élus CGT pour toute question sur les mutations, les détachements, les promotions, les titularisations, les révisions d'évaluation...

AdT princip. 1ère cl.: *Monique Chemin* (Azay -Le-Rideau, 0247454204), *Pascal Bocognani* (Musée d'Orsay, 0140494860)

AdT princip. 2ème cl.: *Stéphane Exiga* (Musée Bonaparte, 0495214389), *Anne Levassort* (Fort Saint André)

AdT 1ère cl.: *Wladimir Susanj* (Archives Nationales, 0140276333), *Manuel Merlet* (Musée du Louvre, 0140205394), *Christelle Lavigne* (Archives Nationales), *Laurence Arias* (château d'If, 0603062526)

AdT 2ème cl.: *David Maillard* (château de Versailles, 0140155170), *Sylvie Contaret* (Musée du Louvre, 0140205394), *Jean-Elie Strappini* (tours de Notre dame), *Isabelle Guillemet* (0140155170)

12, rue de Louvois, 75002 Paris, tél.: 01 40 15 51 70, Fax: 01 40 15 51 77
cgt-culture@culture.gouv.fr / www.cgt-culture.fr